



Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Huy-Waremme

Quai de Compiègne, 4 - 4500 HUY
Tél. 04 279 37 37
✉ pshuy@provincedeliege.be

www.mafuturecole.be



Province
de Liège

Enseignement

Institut Provincial d'Enseignement
de Promotion Sociale de Huy-Waremme

LANGUES : NÉERLANDAIS, ANGLAIS,
ITALIEN, ESPAGNOL, LANGUE DES SIGNES

FINALITÉS DE LA FORMATION

NIVEAU ÉLÉMENTAIRE ET INTERMÉDIAIRE

La formation amène l'étudiant à : la compréhension globale et l'utilisation active et spontanée d'une langue de communication standard, orale et écrite dans le cadre de situations diversifiées de la vie courante, en relation avec les champs thématiques abordés,

l'utilisation judicieuse de stratégies verbales (de réalisation, de compensation et d'évitement) et non verbales lui permettant de mobiliser et d'équilibrer ses ressources pour répondre aux exigences de la communication et d'exécuter la tâche avec succès.

En outre, elle vise à

permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'information culturelle ;

favoriser la mobilité internationale et la multiplication des échanges interpersonnels ;

initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture ;

contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social ;

offrir un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

DURÉE DES ÉTUDES

1/2 journée ou 1 soirée par an par unité.

TITRE DÉLIVRÉ

Attestation de réussite à l'issue de chaque UE et Certificat à l'issue des UE2, UE6 et UE12.

CONDITIONS D'ADMISSION

- niveau élémentaire : être en possession du C.E.B ou titre équivalent ou supérieur ou test d'admission ;
- autres niveaux : être en possession de l'attestation de l'unité précédente ou satisfaire au test d'admission.

DROIT D'INSCRIPTION

Suivant la réglementation en vigueur proportionnel au nombre de périodes de cours suivies.

Sont exemptés :

- les demandeurs d'emploi indemnisés ;
- les personnes invalides inscrites à l'AVIQ ;
- les personnes qui bénéficient du revenu minimum d'insertion (CPAS) ;
- les personnes soumises à une obligation imposée par une autorité publique.



« U E LANGUES » ET « CADRE EUROPÉEN COMMUN DE RÉFÉRENCE »

UE de 120 périodes	CECR	UE de 40 périodes	CECR	UE de 80 périodes	UE de 80 périodes
Langue : niveau élémentaire UE 1	A1	Initiation à la langue en situation UE 1	A1	Langues en situation appliquée à l'enseignement supérieur UE 1	
		Initiation à la langue en situation UE 2			
		Initiation à la langue en situation UE 3			
Langue : niveau élémentaire UE 2	A2	Initiation à la langue en situation UE 4	A2	Langues en situation appliquée à l'enseignement supérieur UE 2	
		Initiation à la langue en situation UE 5			
		Initiation à la langue en situation UE 6			
Langue : niveau intermédiaire UE 3	B.1.1	Langue en situation UE 1	B 1.1	Langues en situation appliquée à l'enseignement supérieur UE 3	
		Langue en situation UE 2			
		Langue en situation UE 3			
Langue : niveau intermédiaire UE 4	B 1.2	Langue en situation UE 4	B 1.2	Langues en situation appliquée à l'enseignement supérieur UE 4	Initiation À la Langue Économique
		Langue en situation UE 5			
		Langue en situation UE 6			
Langue : niveau intermédiaire UE 5	B 1.3	Langue perfectionnement à l'oral UE 1	B 1.3	Langues en situation appliquée à l'enseignement supérieur UE 5	Langue Économique UE 1
		Langue perfectionnement à l'oral UE 2			
		Langue perfectionnement à l'oral UE 3			
Langue : niveau intermédiaire UE 6	B 1.4	Langue perfectionnement à l'oral UE 4	B 1.4	Langues en situation appliquée à l'enseignement supérieur UE 6	Langue Économique UE 2
		Langue perfectionnement à l'oral UE 5			
		Langue perfectionnement à l'oral UE 6			

FINALITÉS DE LA FORMATION

NIVEAU APPROFONDI

La formation amène l'étudiant à :
la compréhension et l'utilisation active et spontanée d'une langue de communication orale et écrite nuancée, dans le cadre de situations diversifiées de la vie sociale, culturelle et socioprofessionnelle, et en développant des stratégies d'autonomie,

l'utilisation du registre de langage adapté aux interlocuteurs et à la situation,

l'utilisation judicieuse de stratégies verbales (de réalisation, de compensation et d'évitement) et non verbales lui permettant de mobiliser et d'équilibrer ses ressources pour répondre aux exigences de la communication, et d'exécuter la tâche avec succès.

